

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/03/2012

Réception par le Prefet : 19/03/2012

Publication : 23/03/2012



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2012-3-8-3

Séance du vendredi 16 mars 2012

### CONVENTION PORTANT SUR LA POLITIQUE REGIONALE DES LANGUES VIVANTES DANS LE SYSTEME EDUCATIF EN ALSACE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2011/1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-5-8-3 du 7 décembre 2011 relative au BP 2012 «Programme Langue et Culture Régionales»,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ décide le versement de 1 000 000 € au titre de 2012 au fonds de concours académique géré par l'intendant du lycée Couffignal de Strasbourg, au prorata temporis et compte tenu de ses disponibilités, à raison de deux mandatements de 500 000 €, dont l'un au premier semestre et le second à partir de juillet 2012, et ce, en application de la convention conclue par le Département en 2007 portant sur la politique régionale des langues vivantes dans le système éducatif en Alsace prenant appui sur un apprentissage précoce de la langue régionale pour la période 2007-2013 ;
- ❖ décide que ces deux versements, ou à défaut le second, pourront si le groupement d'intérêt public «Fonds d'intervention en faveur de la langue régionale» est créé en cours d'exercice 2012, intervenir en faveur de celui-ci, sous réserve de sa complète substitution au fonds de concours académique dans toutes ses missions et obligations résultant de la convention susmentionnée ;

- ❖ précise que cette dépense sera prélevée sur le programme E758, imputation 0-65-28-65737-2657-311.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions

Mission Langue et Culture Régionales

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 16 MARS 2012

**Fonds de concours LCR  
PROGRAMME 2012**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
FDC04208	<b>INTENDANT DU LYCEE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE D'ETAT LOUIS COUFFIGNAL</b> Convention de politique linguistique 2007/2013  Cofinancement : <b>CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 1 000 000,00 €</b> <b>CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN : 1 000 000,00 €</b>	1 000 000,00
<b>Total</b>		1 000 000,00